

Questions orales

Quant à ses remarques au sujet des députés, j'espère que les députés de tous les partis prendront le temps voulu de prendre connaissance des nombreuses réalisations valables de l'ACDI dans les diverses régions du monde.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL**LA SUPPRESSION D'EMPLOIS À SAINT-JEAN (N.-B.)**

M. Bob Corbett (Fundy Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le CN vient d'annoncer qu'il avait l'intention de faire disparaître 44 emplois dans les Maritimes. Cette décision ne plaira sûrement pas aux habitants de cette région où le chômage affecte déjà un nombre incalculable de familles.

Cependant, les conséquences seront beaucoup plus désastreuses que la perte de 44 emplois. La ville portuaire de Saint-Jean dispose d'installations qui lui permettent de manutentionner plus de marchandises que n'importe quel autre port de la côte est, mais, invoquant des principes d'efficacité, on l'a réduite au statut de deuxième classe en en faisant un «satellite» plutôt qu'un «centre de chargement des wagons». Le ministre n'admet-il pas que ce changement aura des répercussions négatives sur les usagers et sur l'expansion commerciale de la ville, et ne garantira-t-il pas la position du port et la sécurité des travailleurs en assurant à la ville qu'elle continuera d'être reconnue comme un «centre de chargement de wagons»?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai deux réponses à ce genre de questions qu'on me pose régulièrement deux ou trois fois par semaine. La première, c'est que si les Canadiens veulent que leurs chemins de fer soient efficaces ils doivent se rendre à l'évidence et accepter le fait qu'il faut se moderniser, rationaliser ses activités et être efficaces. Malheureusement, cela entraîne parfois le déplacement, la retraite prématurée ou la mise à pied de certains employés et nous en sommes tous désolés. Voilà la première réponse. Il s'agit de savoir ce que nous voulons, de défendre les véritables intérêts des Canadiens et des expéditeurs, et d'essayer de mettre sur pied le meilleur réseau de transport ferroviaire possible.

La deuxième réponse est traditionnelle en politique canadienne: le ministre n'a qu'à dire que nous avons des sociétés de la Couronne au Canada et qu'il ne se mêle pas des activités quotidiennes de ces entreprises. Cela reflète fidèlement les meilleures traditions de l'histoire canadienne.

ON DEMANDE DE RETARDER L'APPLICATION DES DÉCISIONS

M. Bob Corbett (Fundy Royal): Madame le Président, la ville portuaire de Saint-Jean doit garder toute son efficacité et servir à quelque chose, et la présence du CN devrait y être évidente. Elle a encaissé coup sur coup, y compris l'annulation des services de VIA Rail et le refus d'utiliser le port pour le transbordement d'une juste part des céréales expédiées, pour n'en nommer que deux. Et, maintenant, cette nouvelle. Je demanderais au ministre d'en discuter avec ses principaux collaborateurs—il a les moyens d'influencer la direction du CN, ce qu'il ne devrait pas essayer de nier—et de lui demander au moins de retarder le démembrement de la ville de Saint-

Jean au moins jusqu'à ce que tous les intéressés aient l'occasion de dire ce qu'ils pensent de cette décision.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Avec plaisir, madame le Président. Toutefois, je n'accepte pas la prémisse sur laquelle le député semble fonder sa question, soit que le port de Saint-Jean n'est guère florissant depuis quelques années. C'est tout le contraire.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX**LE CONTRAT CONCERNANT LA GESTION DE L'HÔPITAL DE HAWKESBURY**

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle connaît sans doute la controverse entourant la décision du gouvernement conservateur de l'Ontario d'approuver le contrat que le District General Hospital de Hawksbury a signé avec la filiale canadienne de l'American Medical International pour la gestion de l'hôpital en fonction de la réalisation de profits plutôt qu'en fonction de la qualité des soins. Bien entendu, cette société recevra en retour une partie des bénéfices réalisés.

Le ministre considère-t-elle que ce contrat, qui établit un dangereux précédent en laissant le secteur privé et, en fait, des Américains, gérer des services de santé au Canada, contrevient à l'un des cinq principes de base de l'assurance-maladie, celui prévoyant que ces services sont à but non lucratif?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, lorsque j'ai lu la nouvelle dans les journaux, comme bien d'autres parlementaires, je me suis immédiatement renseignée au sujet de ses répercussions sur les cinq principes dont s'inspire notre régime d'assurance-maladie. Je dois d'abord souligner et je suis heureuse d'avoir la possibilité de le faire en répondant au député—que la loi sur les soins médicaux prévoit que la gestion du régime d'assurance-maladie d'une province ne doit poursuivre aucun but lucratif.

Selon les conseillers juridiques que j'ai consultés, les médecins ou les établissements de santé peuvent réaliser des bénéfices. C'est le régime couvrant les services aux clients qui doit être à but non lucratif.

Je pense donc qu'avant de prendre panique et de considérer que ce qui se passe en Ontario est tout à fait inadmissible, alors que, soit dit en passant, d'autres provinces songent sérieusement à emboîter le pas, nous devrions nous demander quel usage on fera des bénéfices réalisés par un hôpital qui continue à bien desservir ses clients. Je pense que ces profits devraient servir à améliorer les services en matière de promotion de la santé par exemple, et de recherche. C'est de l'utilisation des fonds que nous devrions nous occuper.

M. Blaikie: Nous savons quelle utilisation on fera de cet argent, madame le Président; il ira rejoindre aux États-Unis toutes les autres sommes amassées chez nous par les multinationales et il ne sera donc pas affecté à une amélioration des soins médicaux.